



Mairie du Vigan  
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan  
Décision du Maire n°25dm054

### **Décision du Maire n°25dm054**

**Objet : Prise en charge partielle du désencombrement d'un logement Diogène par la société Cevennes nettoyage en coopération avec le Conseil Départemental du Gard**

Le Maire de la ville du Vigan

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2122 – 22, et L.2122-23

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal à Madame le Maire du Vigan dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générales des Collectivités Territoriales

**VU** les articles L.2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales relatifs au pouvoir de police du maire en matière sécurité et de salubrité publiques

**VU** les articles L.541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement relatif à l'élimination des déchets ;

**VU** l'article 23-1 du règlement sanitaire départemental ;

**CONSIDÉRANT** l'encombrement par accumulation de déchets de l'appartement situé 17, rue des Barris – 3<sup>ème</sup> étage constaté le 14/02/2025 par le service municipal en charge de la police du logement et par URBANIS, mandaté par la CAF dans le cadre d'un contrôle décence ;

**CONSIDÉRANT** le signalement réalisé par la commune auprès de l'Agence Départementale de l'Habitat et de Logement le 24 février 2025 puis le suivi coordonné mis en œuvre par les divers services concernés (CMS du VIGAN, DAC, ADHL, commune) ;

**CONSIDÉRANT** que cette situation constitue une menace importante pour la santé de l'occupant de ce logement, autant que pour la sécurité de ses voisins et des avoisinants notamment en matière de risque incendie ;

**CONSIDÉRANT** la prestation de désencombrement et nettoyage réalisée par la société CEVENNES NETTOYAGE à la demande du centre Médico-social en coordination avec les divers intervenants pour un montant de 2.700,00€ ;

**CONSIDÉRANT** les financements par divers organismes (caisse de retraite, conseil départemental) à hauteur de 1.800,00€, la participation du bénéficiaire à hauteur de 100€ laissant un reste à payer de 800,00€ pour la commune ;

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 : Objet**

La commune du Vigan assurera la prise en charge du solde de la facture relative au désencombrement et au nettoyage du logement situé 17, rue des Barris – 3120 LE VIGAN – 3<sup>ème</sup> étage pour un montant 800,00€.

#### **Article 2 : Durée et date d'effet**

La présente décision prendra effet à sa date de publication

#### **Article 3 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée.

Ampliation de la présente décision sera transmise au receveur municipal, à l'entreprise CEVENNES NETTOYAGE, au centre médico-social du Vigan en charge du suivi du bénéficiaire.

#### **Article 4 : Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

Madame le Maire du Vigan rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

*La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.*

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/09/2025

Application agréée E-legalite.com

Mairie du Vigan  
Hôtel de ville – place Quatrefages de Laroquète 30120 Le Vigan  
Décision du Maire n°25dm054

**Fait en l'Hôtel de Ville de Le Vigan, le 12 septembre 2025**

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise en Préfecture le 15/09/25  
Publiée le 15/09/25

**Par Délégation du Conseil Municipal  
Le Maire  
Sylvie ARNAL**

The image shows a blue circular official seal of the Mairie du Vigan. The seal contains the text "MAIRIE DU VIGAN" at the top and "GARD" at the bottom, surrounding a central coat of arms. A black ink signature is written across the seal.

*La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.*

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2025

Application agréée E-legalite.com